

Horaires - Tarifs et Règlement

Horaires

Le Jardin d'enfants Arc-en-Ciel est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h15. Les parents peuvent amener leur enfant entre 8h et 9h et venir le rechercher entre 11h30 et 12h15

Afin de nous permettre d'effectuer des rangements, la structure ferme ses portes à 12h30.

Tarifs

Tarifs mensuels, selon le barème ci-joint, en fonction du revenu :

- Les parents joignent au formulaire d'inscription une copie :
 - ✓ du salaire mensuel brut
 - √ d"un 13ème divisé par 12
 - √ attestation d'une ou des pensions alimentaires

Admission

« Arc-enCiel » est une structure d'accueil pour les enfants, dirigée par une association du même nom, basée à 1037 Etagnières.

Les parents des enfants fréquentant le Jardin d'enfants peuvent devenir membres de cette association s'ils le souhaitent (la cotisation annuelle est fixée à Fr 40.-).

Une Assemblée Générale réunit tous les membres une fois par année.

L'âge d'admission est fixé à 30 mois. Les enfants peuvent fréquenter Arc-en-Ciel jusqu'à la 2P, soit 5 ans.



Inscription

L'inscription se fait par écrit, à l'aide du formulaire ci-joint.

L'enfant est en principe inscrit pour la durée de l'année scolaire.

La rentrée est fixée à mi-août et le jardin d'enfants fonctionne jusqu'à la mi-juillet de l'année suivante.

Les enfants déjà inscrits l'année précédente doivent être réinscrits pour une deuxième année.

Tous les départs ou les changements doivent être annoncés par écrit au comité au minimum un mois à l'avance pour la fin d'un mois.

Ouverture dès trois inscriptions et au maximum de dix enfants par matinée.

Possibilité d'accueillir des enfants en cas d'urgence familiale (maladie des personnes en charge de l'enfant, accident...).

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, avec une priorité pour les enfants inscrits l'année précédente.

La finance d'inscription est fixée à Fr 60.- (y compris l'entretien d'accueil avec l'éducatrice), non remboursable en cas de désistement.

Possibilité de réserver une place pour votre enfant moyennant un montant de Fr30.par mois et par place réservée.

Ecolage

Le financement de l'écolage se fait mensuellement que l'enfant soit présent ou non. Merci de l'effectuer régulièrement, au début de chaque mois, en payant par virement bancaire si possible, afin de nous éviter des frais inutiles.

De septembre à juin, dix mois sont payables en entier (pas de déductions pour les vacances et les jours fériés). Le mois de juillet et le mois d'août bénéficient d'un tarif réduit de moitié.



Vacances et jours fériés

Le Jardin d'enfants est fermé durant un mois en été, de mi-juillet à mi-août ainsi que deux semaines à Noël. Ajouté à cela :

- une semaine en automne
- deux semaines à Pâques
 - ou
- deux semaines en automne ainsi'
- qu'une semaine durant les vacances de février.

Les jours fériés sont :

- lundi du Jeûne
- Pentecôte
- Week-end prolongé de l'Ascension.

Toute fermeture exceptionnelle sera signalée à l'avance aux parents.

Santé et absences

Les parents veilleront à ne pas amener un enfant malade, fiévreux, ou contagieux. Les absences (maladies ou autres) sont signalées dans la mesure du possible par un téléphone ou un sms à la personne responsable au 079 199 42 05 portable du Jardin d'enfants joignable de 8h à 12h30.

En cas d'absence prolongée au-delà de trois semaines pour des raisons de force majeure (maladie, accident, déménagement...). Une déduction proportionnelle pourra être effectuée sur le versement du mois suivant.

Assurances et responsabilités

Chaque enfant doit être couvert par une assurance maladie et accidents contractée par les parents, et par une assurance responsabilité civile (RC).

Les parents sont priés d'indiquer à la responsable, quelles sont les personnes autorisées à venir chercher leur enfant au sein de la structure.



Habillement

Merci de prévoir des pantoufles ou des chaussons anti-dérapants, ainsi que des habits de rechange, que l'enfant laissent dans sa pochette personnalisée.

Les lundis, un cours d'expression corporelle (méthode Margaret Morris) est donné aux enfants. À prévoir des vêtements confortables et éviter les collants, car les enfants sont souvent pieds-nus pendant la leçon.

Lors des activités de peinture ou de bricolage, le jardin d'enfants met à disposition des tabliers de protection.

De façon générale, ne pas mettre à votre enfant des habits trop délicats ou peu pratiques.

Collation

La structure offre une collation de fruits aux enfants chaque matin.

Les enfants apportent dans une boîte hermétique une collation pour les dix heures, ainsi qu'une gourde d'eau.

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter un gâteau à partager lors de l'anniversaire de votre enfant.

Contacts

Responsable pédagogique: Véronique Pieren, Adresse électronique: vero.pieren@gmail.com.

Pour le comité de l'association Arc-en-Ciel :

Présidente: Francine Gindroz, Impasse des Jardins 2, 1037 Etagnières

Trésorière : Sandra Conus, Rue de Praz Chemard 25, 1037 Etagnières

Merci de prendre connaissance du présent règlement et de bien vouloir le respecter, le signer. Il sera transmis à la responsable et conservé dans le dossier de l'enfant.